



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-166

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Bretagne07_Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) /

Secrétariat général

R53-2025-12-08-00041 - Arrêté subdélégation signature DRAC en matière financière et marchés (4 pages) Page 3

R53-2025-12-08-00040 - Arrêté subdélégation signature DRAC en matière administrative (4 pages) Page 8

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest /

R53-2025-12-08-00044 - DIPJJ subdél. ordonnateur secondaire (11 pages) Page 13

R53-2025-12-08-00043 - DIPJJ subdél. pouvoir adjudicateur. (8 pages) Page 25

DRAAF /

R53-2025-12-05-00003 - tab tacites ddtm 22 pub 03072025 (6 pages) Page 34

R53-2025-12-05-00002 - tab tacites ddtm 22 pub 17072025 (6 pages) Page 41

R53-2025-12-05-00001 - tab tacites ddtm 22 pub 31072025 (2 pages) Page 48

préfecture de région /

R53-2025-12-09-00002 - 2025 12 09 habilit. Chorus agents SGAR vRAA (12 pages) Page 51

R53-2025-12-09-00001 - 2025 12 09 subdél.SGAR vRAA (2 pages) Page 64

Bretagne07_Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)

R53-2025-12-08-00041

Arrêté subdélégation signature DRAC en
matière financière et marchés

ARRÊTÉ

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE,
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE VALIDATION DANS CHORUS et
PORTANT DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR EN MATIÈRE DE
MARCHÉS**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 7 février 2025 de la ministre de la Culture nommant M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne à compter du 10 mars 2025 ;

VU la circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget désignant le préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

VU la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance locale de la politique immobilière de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/DRAC/DSF-marchés du 08 décembre 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles :

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est donné subdélégation de signature à l'agent de la direction régionale des affaires culturelles dont le nom suit :

- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale ;

1) en qualité de responsable délégué de budgets opérationnels de programme (RBOP), des programmes suivants :

- 131 "Création",
- 175 "Patrimoines",
- 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture"

à l'effet de :

- recevoir des crédits et autorisations d'emploi des programmes précités ;
- mettre les crédits et autorisations d'emploi reçus à la disposition des responsables d'unités opérationnelles (RUO) chargés de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses ;
- procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

2) en qualité de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de responsable de service prescripteur au sein d'une unité opérationnelle (UO) pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants :

- 131 « Création »,
- 175 « Patrimoines »,
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
- 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture »,
- 334 « Livres et industries culturelles »,
 - 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »,
 - 349 « Transformation publique »,
- 354 « Administration territoriale de l'Etat »,
- 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »,
- 362 « Ecologie »,
- 363 « Compétitivité »,
- 364 « Cohésion » ,
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

La subdélégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses. Elle porte également sur tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique qui répondent à des besoins spécifiques aux métiers des services (article 2 et article 4 de l'arrêté préfectoral 2025/DRAC/DSF-marchés du 8 décembre 2025).

3) Il est également donné subdélégation de signature aux agents dont les noms suivent :

- Mme Véronique DELORME, secrétaire générale adjointe ;
- Mme Camille LE DERF, responsable du service financier ;
- Mme Christine BONGIBAUT, adjointe à la responsable du service financier ;

à l'effet de procéder à la validation des formulaires Chorus et à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur les BOP 131, 175, 216, 224, 334, 348, 349, 354, 361, 362, 363, 364 et BOP 723 via Chorus communication :

ARTICLE 2 :

Les actes énumérés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2025/DRAC/DSF-marchés du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière sont réservés à la signature du préfet de région.

ARTICLE 3 :

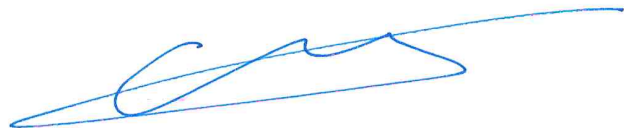
Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

ARTICLE 4 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et transmis à M. le Directeur régional des finances publiques.

Fait à Rennes, le 08 décembre 2025

Le Directeur régional des affaires culturelles

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Quentin JAGOREL

Bretagne07_Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)

R53-2025-12-08-00040

Arrêté subdélégation signature DRAC en matière
administrative

ARRÊTÉ

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code du patrimoine et notamment le livre V – archéologie et le livre VI – monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 79 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 modifié relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le décret 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 7 février 2025 de la ministre de la Culture nommant M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne à compter du 10 mars 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-4/DRAC/DSG du 08 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles :

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale des affaires culturelles dans la plénitude des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°2025-4/DRAC/DSG du 08 décembre 2025 à l'agent suivant :

- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale;

ARTICLE 2 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, rapports, correspondances et documents relevant de sa compétence à :

- Mme Véronique DELORME, secrétaire générale adjointe, pour ce qui concerne l'administration générale ;

Cette subdélégation de signature ne s'applique pas à certains actes énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2025-4 /DRAC/DSG du 08 décembre 2025 portant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles, à savoir :

- les correspondances emportant décision adressées aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils départementaux, aux maires des villes chefs-lieux de départements et d'arrondissements ;
- les courriers et mémoires adressés au parquet et aux juridictions administratives, pénales, civiles ou financières ;
- les courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques ;
- les courriers ou mémoires adressés aux autorités militaires ;
- les diplômes nationaux dans le domaine des arts plastiques et les décisions d'équivalence permettant aux étudiants d'intégrer une école d'art au cours d'un cursus ;
- l'attribution, le refus ou le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

ARTICLE 3 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, rapports, correspondances et documents relevant de leur compétence aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne suivants :

- M. Xavier de SAINT CHAMAS, conservateur régional des monuments historiques et Mme Suzanne LEMARDELE, adjointe à la conservatrice régionale, pour ce qui relève des monuments historiques ;

- Mme Elena PAILLET, conservatrice régionale de l'archéologie et Mme Virginie MOTTE, adjointe à la conservatrice régionale, pour ce qui relève de l'archéologie ;

Cette subdélégation de signature ne s'applique pas à certains actes énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2025-4/DRAC/DSG du 08 décembre 2025 portant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles, à savoir :

- les correspondances emportant décision adressées aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils départementaux, aux maires des villes chefs-lieux de départements et d'arrondissements ;
- les courriers et mémoires adressés au parquet et aux juridictions administratives, pénales, civiles ou financières ;
- les courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales ;
- les courriers ou mémoires adressés aux autorités militaires ;

Elle ne s'applique pas, en outre, aux actes suivants :

- les courriers emportant décision budgétaire adressés aux maires, responsables des collectivités territoriales et particuliers ;
- les autorisations de réalisations de projets de restauration sur fonds d'Etat d'un document ancien, rare ou précieux, conservé par les communes ;
- les décisions concernant les prescriptions de fouilles et les réponses aux réclamations préalables en matière d'archéologie préventive ;

ARTICLE 4 :

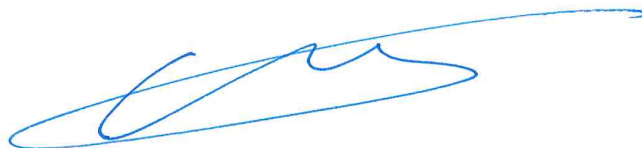
le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

ARTICLE 5 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 08 décembre 2025

Le Directeur régional des affaires culturelles

A blue ink signature of Quentin JAGOREL, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Quentin JAGOREL

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2025-12-08-00044

DIPJJ subdél. ordonnateur secondaire

DÉCISION n° 10/2025

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**Le directeur interrégional
de la protection judiciaire de la jeunesse
du Grand Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille et Vilaine

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 14 août 2025 chargeant par intérim Madame Sophie du MESNIL-ADELEE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière à Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité", 364 "cohésion" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

DECIDE

Article 1 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de la justice (programme 0182) aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest dont les noms suivent :

- ⇒ Madame Sophie DU MESNIL ADELEE, directrice fonctionnelle 3ème groupe, Directrice Interrégionale Adjointe ;
- ⇒ Madame Mélanie ROQUES, conseiller d'administration, directrice des ressources humaines ;
- ⇒ Madame Mélanie PLUSQUELEC, attachée principale d'administration, responsable de la gestion administrative et financière – direction des ressources humaines ;
- ⇒ Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, attaché d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences (à compter du 1er juillet 2025)
- ⇒ Madame Manon FAUCHEUX, attachée d'administration, conseillère juridique en ressources humaines ;
- ⇒ Madame Nina RICHARD, contractuelle, chargée du pilotage RH et de la masse salariale
- ⇒ Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur fonctionnel du 2è groupe, directeur des missions éducatives ;
- ⇒ Monsieur Fabrice DROUELLE, directeur adjoint des missions éducatives ;
- ⇒ Madame Christel ALLAINGUILLAUME responsable administratif et financier

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs territoriaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions et compétences pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse mentionnées ci-dessous :

- ⇒ la signature des commandes dans la limite d'un montant de huit mille euros TTC à l'exclusion des baux et des subventions ;
- ⇒ l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements ;
- ⇒ la signature des bordereaux de reconstitutions de régie ;
- ⇒ La nomination des sous-régisseurs
- ⇒ la signature des relevés d'opérations d'achat par carte achat ;
- ⇒ la signature des relevés d'achat des titres de transport ;
- ⇒ la signature des bordereaux de recettes.



Liste des directeurs territoriaux et de leurs adjoints bénéficiant de la subdélégation visée dans le présent article :

- Monsieur Thierry CARPENTIER directeur territorial du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe de la Manche et de l'Orne
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Stéphanie MULLIER directrice territoriale adjointe de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Patricia ROYER directrice territoriale du Finistère et du Morbihan
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère et du Morbihan
- Madame Khaddouj MOUGLI directrice territoriale de la Loire Atlantique et de la Vendée
- Mme Reine-May LEMEUNIER directrice territoriale adjointe de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Benoit HERVOUET, directeur territorial du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Madame Barbara SOREL directrice territoriale adjointe de la Seine-Maritime et de l'Eure

Article 3 :

- Il est donné subdélégation de signature :
- Au responsable immobilier technicien immobilier et correspondant immobilier de la section immobilière de la DEPFI. (Annexe 1)
- Au responsable de la section secteur public et aux gestionnaires de la section secteur public de la DEPFI (Annexe 1)
- Au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DAEB (Annexe 2)
- Au responsable de la section immobilière et correspondants de la section immobilière de la DEPFI d'agir sur le programme 362 Ecologie (Annexe 5)

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de l'utilisation de l'appliquetif Chorus Déplacements Temporaires :

Aux agents de la section secteur public de la DEPFI en tant que gestionnaires contrôleur pour modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJ Grand Ouest. (Annexe 3)

Aux directeurs de service pour saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité. (Annexe 4)

Article 5 :

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

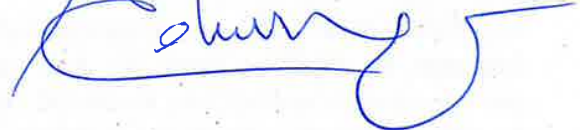
Article 6 :

En application des dispositions des articles R312-1 et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la justice;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes, 8 décembre 2025
La directrice interrégionale
de la protection judiciaire Jeunesse



ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Pierre Le GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire	2000

ANNEXE 2

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DAEB

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction Interrégionale	DEPAFI	David BOSSIERES	Référent SFACT
	DEPAFI	Thomas BACON	Référent gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Eric FREMONT	Référent SFACT suppléant
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière

ANNEXE 3

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du traitement des frais de déplacements dans l'appli Chorus Déplacements Temporaires aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences mentionnées ci-dessous :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire

ANNEXE 4

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité dont les noms suivent

Service	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Calvados-Manche et Orne	M Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
EPEi de Caen	Mme Laurène ORTOLLAND	Directrice de Service
STEMO DE L'Orne	Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
STEMO de la Manche	Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO La Roche sur Yon – Saint-Nazaire	Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
STEMO de Nantes	Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service
STEi de Rezé	Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
EPE Nantes	Mme Sandra AGUENIHANAI	Directrice de Service
SE EPM d'Orvault	Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service

Direction territoriale Maine et Loire- Mayenne et Sarthe	Mme Aurore GUIVARCH	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Anjou Maine	Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service
STEMOI de la Sarthe	Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
EPE Anjou Maine	M Said BELGANA	Directeur de Service
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rennes – Saint-Jacques de la Lande	M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service
STEMO Armorique	Mme Mélanie AUGUSTO	Directeur de Service
EPEI de Rennes	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
STEMO Brest - Quimper	Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
EPE de Quimper	M. Stéphane GUILLERM	Directeur de service
STEMO de Vannes - Lorient	Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
EPEI Lorient	Mme Christine HUIBAN	Directrice de service
Direction territoriale Seine-Maritime – Eure	Monsieur Franck MONCHY	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rouen - Dieppe	M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
STEMO Le Havre	Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
EPEI de Rouen	Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service



STEMO d'Evreux	Mme Fairouz GACHI	Directrice de Service
EPE d'Evreux	M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service

ANNEXE 5

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0362-Ecologie aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnés ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI		DEPAFI	illimité
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000

ANNEXE 6 :

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Il est donné délégation de signature pour certifier les services faits dans chorus formulaires, aux personnes dont les noms suivent :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction Interrégionale	DEPAFI-SP	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable SP
	DEPAFI-SP	Eric FREMONT	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	Laura BOURGES	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	Thomas BACON	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	David BOSSIERES	Référente SFACT
	DEPAFI-IMMO	Emmanuel GIRARD	Responsable immobilier
	DEPAFI-IMMO	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI-IMMO	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire
	DEPAFI IMMO	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI-DSIR	Pierre LE GUENNEC	Responsable DSIR
	DEPAFI-DSIR	Vincent BARBIER	Gestionnaire
DT 29-56	DT 29-56	Aude MOUTINHO Pascale JAEGLE Yohanne PERCEAU	Gestionnaire
EPE Evreux	UE CER EVREUX	Nathalie CHAMBAULT	Gestionnaire
	UEHC Evreux	Nathalie MOINE	Gestionnaire

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2025-12-08-00043

DIPJJ subdél. pouvoir adjudicateur.



ARRETE n° 10-2025

**Portant subdélégation de pouvoir adjudicateur aux agents de la direction interrégionale de
de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille et Vilaine

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la Justice du 14 août 2025 chargeant par intérim Madame Sophie du MESNIL-ADELE des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière à Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest par intérim sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité", 364 "cohésion" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents placés sous ma responsabilité dont la liste figure en annexe 1, à l'effet de signer des marchés publics, dans la limite des montants indiqués dans ladite annexe. Cette liste sera actualisée au fur et à mesure des changements d'affectation des personnels.

Le montant total des achats effectués au titre de l'article 26-1 par les agents ainsi désignés doit être cumulé pour l'appréciation des seuils en vigueur.

Article 2 : Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : En application des dispositions des articles R312-1 et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

d' un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant la Ministre de la justice;

d' un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes le 08 décembre 2025

La directrice interrégionale
de la protection judiciaire Jeunesse

Sophie du MESNIL-ADELEE



ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation de Pouvoir Adjudicateur

Les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions, représentent le pouvoir adjudicateur et signent à cet effet les marchés publics dont la nature et le montant sont définis ainsi qu'il suit :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction Interrégionale	DIRECTION	Sophie DU MESNIL ADELEE	Directrice interrégionale par intérim	Montant illimité
	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines	Montant illimité
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	40 000
	DEPAFI		Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et	Montant illimité
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire	2000
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT	8 000
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA	8 000
	DT	Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000

STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service	4 000
	UEMO CAEN 1	Mme Agnès WISSER	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI DE CAEN	EPEI Caen	Mme Lauren ORTOLLAND	Directrice de Service	4 000
	UEAJ d'HEROUVILLE	Mme Christelle GRATIEN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEHC CAEN	M Jean-Charles MESLIER	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD CAEN	M. Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative	1 000
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service	4 000
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO DE LA MANCHE		Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service	4 000
	UEMO de CHERBOURG		Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de COUTANCES	Mme Sabine HUGEL	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Khaddouj MOUGLI	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Reine-May LEMEUNIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service	4 000
	UEMO LA ROCHE SUR YON	M.Patrice SACEDA	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ST NAZAIRE	Mme Anne LE BERT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO de NANTES		Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service	4 000
	UEMO NANTES 1	M. Célestin CARON	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 2	Mme Virginie DELESSE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 3	Mme Isabelle BOCQUIER	Responsable d'Unité Educative	500
STeI de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service	4 000
	UEAJ	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ	M Jean-Jacques GOURLAY	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service	4 000
	UEHC LA ROCHE SUR YON	M. Nasser TAR	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD TERRITORIALE	M Fabrice DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service	4 000
	SEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative	500
		M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative	500
		M. David BESSON	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directrice Territoriale	8 000
			Directeur territorial adjoint	8 000
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial	4 000
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service	4 000
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ANJOU EST	M. Franck PETIT	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ ANGERS	M. Jean-Luc FORTIN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service	4000
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service	4 000
	UEHC LES PONTS DE CE	M Christophe CONSTANS	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD LE MANS	Mme Lorelei KROLIKOWSKI	Responsable d'Unité Educative	1 000

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO RENNES		M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service	4 000
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES Est	Mme Stéphanie LEBRETON	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO ARMORIQUE		Mme Mélanie AUGUSTO	Directrice de Service	4 000
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative missionnée	500
	UEMO SAINT- MALO	Mme LUZE M Maxime DENOT à compter du 1er mars 2025	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service	4 000
	UEHC RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEAJ RENNES	Mme Marina DUAULT	Responsable d'Unité Educative	1000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service	4 000
	UEMO BREST		Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO QUIMPER	M. LECAPLAIN	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service	4 000
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service	4 000
	UEHC de LORIENT		Responsable d'Unité Educative	1 000

	UEAJ de LORIENT		Responsable d'Unité Educative	1000
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service	4 000
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative	1 000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial	8 000
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Monsieur Franck MONCHY	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	8 000 Durant la vacance du poste de DT
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service	4 000
	UEMO ROUEN NORD	Mme Carine TUAL	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ROUEN SUD	M. Gérald LAMOUR	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de DIEPPE	M. Fethi GHALEM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service	4 000
	UEMO LE HAVRE NORD	Monsieur Said MEBARKI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE HAVRE SUD	M. Yann TROUPLIN	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service	4 000
	UEHC de ROUEN		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHDr de ROUEN	Mme Anne GEORGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de Rouen	Mme Charlotte ANGONIN	Responsable d'Unité Educative	1000
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service	4 000
	UEMO EVREUX	Mme Samia EL MATTAR	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO VAL de REUIL	M. Nicolas PERZO-PIEL	Responsable d'Unité Educative	500
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service	4 000
	UEHC EVREUX	Mme GOUAY	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UE CER EVREUX	M. Abdelhakim RAHMOUN	Responsable d'Unité Educative	1 000

DRAAF

R53-2025-12-05-00003

tab tacites ddtm 22 pub 03072025

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 03/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
BOQUEHO	A645 - A647 - A648 - A649 - A655 - A656 - A657 - A672 - A673 - A674 - A675 - A680 - A691 - A699 - A700 - A1403 - A1407	6,6066 ha	LENOIR/MARYLENE LUCIENNE PAULETTE 11430 GRUISSAN	LE MEHAUTE MELANIE 22170 BOQUEHO	CARO Annie 22170 BOQUEHO	C222505680	01/07/25	03/09/25
BOQUEHO	A670 - A671	1,4502 ha	LENOIR/ANNIE JEANNINE MARIE AGNES 22170 BOQUEHO	LE MEHAUTE MELANIE 22170 BOQUEHO	CARO Annie 22170 BOQUEHO	C222505680	01/07/25	03/09/25
BOQUEHO	A676	0,7590 ha	LENOIR/ANNIE JEANNINE MARIE AGNES 22170 BOQUEHO - CARO/ERIC JOSEPH ALLAIN 22170 BOQUEHO	LE MEHAUTE MELANIE 22170 BOQUEHO	CARO Annie 22170 BOQUEHO	C222505680	01/07/25	03/09/25
BOQUEHO	Poules pondueuses 2000 m²	0,0000 ha		LE MEHAUTE MELANIE 22170 BOQUEHO	CARO Annie 22170 BOQUEHO	C222505680	01/07/25	03/09/25
BOURBRIAC	XP42	0,4480 ha	LE MOAL/NELLY MARIE ANTOINETTE 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - LE MOAL/GERARD JEAN FRANCOIS MARIE 22390 SAINT-ADRIEN - LE CAIGNARD/MARIE 22390 BOURBRIAC	GICQUEL Camille 22390 BOURBRIAC	LE PIVERT Benoit 22390 BOURBRIAC	C22250546	19/06/25	03/09/25
LANFAINS	ZS186	3,6200 ha	BELLOEL/MICKAEL 22320 SAINT MAYEUX	EARL BELLOEL JEAN- BAPTISTE 22800 LANFAINS	BELLOEL Mickael 22320 ST MAYEUX	C22250573	27/06/25	03/09/25
LAURENAN	ZO13 - ZO71	4,6560 ha	LEMONNIER/PATRICE FRANCOIS JULES 22230 SAINT-VRAN - GICQUEL/FABRIENNE ARLETTE 22230 SAINT-VRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
LE CAMBOUT	D1777 - ZO19 - ZP27A - ZP27B - ZP28A - ZP28B - ZP29 - ZR6 - ZR24J - ZR24K - ZR25 - ZR43 - ZR47 - ZR49A - ZR49B - ZR62A - ZR62B	9,4530 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL LEON MARIE 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LE CAMBOUT	ZP24 - ZP25 - ZP26 - ZR4AJ - ZR4AK - ZR4BJ - ZR4BK	2,0410 ha	LE TEXIER/SANDRA MONIQUE CHRISTIANE 22210 PLUMIEUX - LAFOSSE/JEAN-PAUL LEON MARIE 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LE MENÉ	102ZI37 - 102ZI66AJ - 102ZI66AK - 102ZI66B - 102ZI66C - 102ZK50	3,1425 ha	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE SAIN 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LE MENÉ	102ZM48J - 102ZM48K	0,9980 ha	ROBERT/YANNICK 22330 LE MENE	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LE MENÉ	102ZM57A - 102ZM57C	1,7140 ha	ROBERT/YANNICK 22330 LE MENE - ROBERT/JEAN AIME MARIE 22330 LE MENE	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LE MENÉ	102ZO59C	0,4670 ha	ROBERT/DENIS MAURICE 22230 SAINT-VRAN - ROBERT/ADRIEN FABRICE NATHAN 22230 SAINT-VRAN - PINSARD/MARYSE ANNICK NICOLE 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZM88J - 191ZM88K - 191ZO49 - 191ZO50 - 191ZO51 - 191ZR3 - 191ZR4 - 191ZR5 - 191ZR6 - 191ZR8A - 191ZR8Z - 191ZS2 - 191ZT6 - 191ZT16A - 191ZT16B - 191ZT49A - 191ZT49B - 191ZT66 - 191ZT67 - 191ZT79 - 191ZT91	16,3000 ha	MOY NEE LE CLEZIO/DELLE 22330 LE MENE - MOY/DOMINIQUE YVES ALAIN 22330 LE MENE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZR176	1,5903 ha	MOY/DOMINIQUE 22330 LE MENE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 03/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE MENÉ	191ZS3 - 191ZS4 - 191ZS5 - 191ZT15A - 191ZT15B - 191ZT15Z	2,3070 ha	MOY/DOMINIQUE YVES ALAIN 22330 LE MENE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZT10 - 191ZT123 - 191ZT124	0,8640 ha	MAUXION/ALAIN JEAN-BAPTISTE 22400 LAMBALLE-ARMOR	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZT35 - 191ZT48J - 191ZT48K	1,5730 ha	FRABOULET NÉE DIEUESAINT/ANNE MARIE THERESE 49240 AVRILLE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZT36	0,8210 ha	ROBIN NÉE COLLET/MARIE-FRANCE LOUISETTE JEANNINE 22330 LE MENE - ROBIN/CHRISTIAN JEAN FRANCOIS EUGENE MARIE 22330 LE MENE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZT47 - 191ZT50 - 191ZT51 - 191ZT92 - 191ZT96J - 191ZT96K - 191ZT126A - 191ZT126B	4,3908 ha	PRISE/JACKIE LUCIEN NOEL MARIE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LE MENÉ	191ZT8A	0,3670 ha	MAUXION/THIERRY JEAN MARC 22330 LE MENE	BEUREL Nicolas 22330 LE MENE	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250512	20/06/25	03/09/25
LES FORGES (56)	Z121	0,6550 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LES FORGES (56)	Z122	0,5245 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LES FORGES (56)	Z123	0,7873 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LES FORGES (56)	Z124	0,6004 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LES FORGES (56)	Z65	0,5465 ha	LAFOSSE/JEAN-PAUL 22210 PLUMIEUX	GAEC LE NET 22210 PLUMIEUX	LAFOSSE Jean-Paul 22210 PLUMIEUX	C22250578	27/06/25	03/09/25
LOGUIVY- PLOUGRAS	A1086	0,5720 ha	LE GUYADER/THIERRY 22420 PLOUARET	LE QUJEMENER Hervé 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	LE GUYADER Thierry 22420 PLOUARET	C22250588	23/06/25	03/09/25
LOGUIVY- PLOUGRAS	A895 - A896 - A1069 - A1070 - A1090 - A1111 - A1127 - A1128 - H1036 - H1038 - H1040	7,7270 ha	LE GUYADER/THIERRY 22420 PLOUARET	LE BOUDER Gabriel 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	LE GUYADER Thierry 22420 PLOUARET	C22250577	19/06/25	03/09/25
LOSCOUET- SUR-MEU	YD50	0,3630 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAIN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LOSCOUET- SUR-MEU	YD55 - YD57J - YD57K - YD80 - YD81 - ZL13A - ZL103 - ZL116	11,9766 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY YANNICK PAUL 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAIN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LOSCOUET- SUR-MEU	YD83A - YD83B - YD84A - YD84B - YD86 - ZL9 - ZL12 - ZL19 - ZL21 - ZL86A - ZL86B - ZL86C - Z064	14,2866 ha	GASTARD/CECILE DAVID VALERIE 22230 SAINT-VRAN - DE SAINTJAN/ANTHONY YANNICK PAUL 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAIN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LOSCOUET- SUR-MEU	ZL115A	0,2586 ha	LIOGIER/MARY FRANCE 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU - JEANNEY/THIERRY 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAIN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 03/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LOSQUET-SUR-MEU	ZL16A - ZL16B	1,4160 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN - OLIVE/DENISE ADRIENNE MARCELLE MARIE 35400 SAINT-MALO	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LOSQUET-SUR-MEU	ZL70A - ZL72	0,9810 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN - GICQUEL/MARIE REINE AIMEE 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU - HOUITTE/LOUIS 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
LOSQUET-SUR-MEU	ZL83A - ZL83B	2,1650 ha	DE SAINTJAN/NOELLA YVETTE MARIE-MADELEINE 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU - GENISSEL/PHILIPPE ALAIN ANDRE 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
MERILLAC	ZA97AJ - ZA97AK - ZA97B - ZA184J - ZA184K - ZB9A - ZB9BJ - ZB9BK - ZB10A - ZB10B - ZI4A - ZI4B - ZI108J - ZI108K	12,6566 ha	ROBERT/YANNICK 22330 LE MENE	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
PLOUGRAS	E187 - E188 - E189 - E192 - E239J - E239K - E240 - E242 - E244 - E254J - E254K - E256 - E257 - E267 - E273J - E273K - E288 - E289J - E289K	10,8360 ha	LE BERRE/YVES MARIE 29610 PLOUIGNEAU	EARL COLAS - LE BERRE 29610 PLOUIGNEAU	LE BERRE Yves 29610 PLOUIGNEAU	C22250555	26/06/25	03/09/25
PLUSQUELLEC	A712 - A713 - A714 - A715 - A716 - A717 - A718 - A719 - A809 - A810 - A811 - A812 - D63 - D64 - D66 - D69 - D84 - D85 - D98 - D426AJ - D426AK - D437 - D438	19,5283 ha	LE BERRE/YVES MARIE 29610 PLOUIGNEAU	EARL COLAS - LE BERRE 29610 PLOUIGNEAU	LE BERRE Yves 29610 PLOUIGNEAU	C22250555	26/06/25	03/09/25
PLUSQUELLEC	A721A	0,4569 ha	LE BERRE/YVES MARIE 29610 PLOUIGNEAU	EARL COLAS - LE BERRE 29610 PLOUIGNEAU	LE BERRE Yves 29610 PLOUIGNEAU	C22250555	26/06/25	03/09/25
PLUSQUELLEC	D72 - D73	1,5074 ha	LE BERRE/YVES MARIE 29610 PLOUIGNEAU	EARL COLAS - LE BERRE 29610 PLOUIGNEAU	LE BERRE Yves 29610 PLOUIGNEAU	C22250555	26/06/25	03/09/25
SAINTE-DONAN	D361 - D362 - D363 - D364 - D365 - D366 - D367 - D384 - D385 - D386 - D389 - D506	8,5728 ha	LE FOLL/MARYLENE COLETTE MARIE PIERRE 22800 SAINT-DONAN - DANIEL/CHRISTIAN MICHEL 22800 SAINT-DONAN	GAEC DES GIROFLEES 22800 ST DONAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250561	24/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZB10 - ZB40A - ZB40BJ - ZB40BK - ZB42A - ZB42BJ - ZB42BK - ZC10 - ZC20 - ZC67 - ZC85A - ZC85B - ZE21 - ZI12 - ZI13A - ZI13B - ZI13C - ZI14A - ZI14B - ZI82 - ZI107 - ZW99AJ - ZW99AK - ZW99B - ZW100A - ZW100B	16,3142 ha	LEMONNIER/PATRICE FRANCOIS JULES 22230 SAINT-VRAN - GICQUEL/FABRIENNE ARLETTE 22230 SAINT-VRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZB29 - ZI37 - ZI109	6,6536 ha	DE SAINT CHRISTOPHE 22230 SAINT-VRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZB7 - ZB30	2,6680 ha	LEMONNIER/PATRICE FRANCOIS JULES 22230 SAINT-VRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZC21	0,3600 ha	ROUILLE/MARIE JOSEPH 22330 LE MENE	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZC9	0,2680 ha	LITZBARSKI/EDITH MARIA 35530 NOYAL-SUR-VILAINE - PROD'HOMME/MICHEL JOSEPH FRANCIS ALAIN 35530 NOYAL-SUR-VILAINE	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25
SAINTE-VRAN	ZE29	1,0000 ha	PELLAN/ANTOINE 22960 PLEDRAN - RAULET/NOELLE RENEE NICOLE 40550 LEON - COLLEU/YVETTE MARIE AIMEE 22230 MERDRIGNAC	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	EARL SAINT CHRISTOPHE 22230 ST VRAN	C22250496	26/06/25	03/09/25

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 03/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
SAINT-VRAN	ZE75A - ZE106 - ZE109J - ZE109K - ZE111 - ZE113 - ZM87A - ZM87B - ZN17A - ZN18A - ZN18B - ZN25 - ZN81 - ZN133	17,4299 ha	ROUILLE/NICOLAS PIERRE EMMANUEL 01220 DIVONNE-LES-BAINS - URVOY/JACQUELINE AUGUSTINE MARIE 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZM32	0,2860 ha	GUEDARD/MARGUERITE AIMEE EUGENIE MARIE 51100 REIMS - PRESSE/FRANCIS MARIE ANGE 51100 REIMS	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZM33 - ZN13A - ZN13B - ZN14A - ZN14B - ZN84 - ZO56	2,1230 ha	COMMUNE DE SAINT VRAN 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN128A - ZN128B - ZO47A - ZO47B - ZP41A - ZP41B - ZP120	6,2536 ha	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE SAIN 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN2	2,3460 ha	THEBAULT/HUGUETTE DANIELLE GERMAINE 22400 LAMBALLE-ARMOR - THEBAULT/REMY ALBERT ROBERT 22230 SAINT-VRAN - THEBAULT/CHANTAL SUZANNE MICHELLE 22330 LE MENE - HINGAND/FLORENTINE EUGENIE 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN23	0,4320 ha	AUFRAY/ERNEST JEAN BAPTISTE MARIE 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN24	0,5760 ha	AUFRAY/GISELLE MARIE ERNESTINE 78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN29 - ZN127J - ZN129A - ZN129B - ZN129C - ZO35 - ZO45 - ZO49J - ZO49K - ZO63 - ZO55A - ZO55B - ZO98B - ZP9A - ZP5B - ZP9C - ZP6A - ZP7 - ZP39A - ZP39B - ZP43A - ZP43B	46,0579 ha	GASTARD/CECILE DAVID VALERIE 22230 SAINT-VRAN - DE SAINTJAN/ANTHONY YANNICK PAUL 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN7	1,4950 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZN8 - ZN9	2,0140 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN - NOREE/PASCALE ANNE MARIE 22100 DINAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZO32A - ZO97A	0,3567 ha	WILSHER/JANE 22230 SAINT-VRAN - MACKERRON/ROSS BARRY 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZO46	1,3110 ha	PARIS/ISABELLE 22230 SAINT-VRAN - ROUILLE/ANTHONY SERGE JACKY 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZP137	1,0895 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZP139	0,6464 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZP141	5,0112 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoine 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 03/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
SAINT-VRAN	ZP40A - ZP40B	0,3840 ha	TURMEL/ERNESTINE MARIE AUGUSTINE 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
SAINT-VRAN	ZP44A - ZP44B - ZP44D - ZP47 - ZP122A - ZP122B - ZP122C - ZP122D - ZP122E	4,7491 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREFUMEL	B76 - B78 - B79	0,8408 ha	SAUDRAIS/ISABELLE SIMONE JEANINE 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - SAUDRAIS/MARIE-LAURE SIDONIE LOUISETTE 22630 TREFUMEL - SAUDRAIS NÉE PAULET/MARIE-YVONNE FRANCINE SIDONIE 22630 TREFUMEL	LECHEVAUSTRIER Amélie 35360 MEDREAC	EARL LECHEVAUSTRIER 22630 TREFUMEL	C22250574	27/06/25	03/09/25
TREMOREL	YP49 - YP52 - YP62A - YR31 - YR32 - YR33	4,5765 ha	GASTARD/CECILE DAVID VALERIE 22230 SAINT-VRAN - DE SAINTJAN/ANTHONY YANNICK PAUL 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREMOREL	YR30 - YR35	1,0275 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY YANNICK PAUL 22230 SAINT-VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREMOREL	YR34	0,3394 ha	DESNOES/RENE AUGUSTE LOUIS JOSEPH 22230 LE LOSCOUET-SUR-MEU	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREMOREL	ZA26A - ZA31 - ZA100A - ZA100B	5,1770 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREMOREL	ZA28 - ZA101 - ZA126	1,8540 ha	DE SAINTJAN/ANTHONY 22230 SAINT VRAN	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25
TREMOREL	ZE28 - ZH61	3,7790 ha	SIMON/MARIE PAULE MADELEINE THERESE HENRIETTE 22230 TREMOREL	PELLAN Antoinette 22960 PLEDRAN	GAEC DE SAINT JAN 22230 ST VRAN	C22250538	26/06/25	03/09/25

Rennes, le 05/12/25

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le chef du pôle foncier,

Luc TRANCAIT



DRAAF

R53-2025-12-05-00002

tab tacites ddtm 22 pub 17072025

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 17/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
BREHAND	ZM51 - ZP10 - ZP11 - ZP17 - ZP114 - ZP117 - ZP130	6,3257 ha	LE MOINE/DENIS JACQUES 22510 BREHAND	EARL LA VIGNE 22510 BREHAND	SCEA DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	C22250484	03/07/25	17/09/25
BREHAND	ZO81 - ZO120A - ZP25	5,4114 ha	LEMOINE/DENIS GEORGES ANDRE 22510 BREHAND	EARL LA VIGNE 22510 BREHAND	SCEA DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	C22250484	03/07/25	17/09/25
BREHAND	ZP103AJ - ZP103AK	1,6195 ha	DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	EARL LA VIGNE 22510 BREHAND	SCEA DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	C22250484	03/07/25	17/09/25
BREHAND	ZP24	0,2080 ha	1270 NOTAIRES 22400 LAMBALLE-ARMOR - TARLET/MARIE ANGE ROGER VICTOR 22510 PENGUILY	EARL LA VIGNE 22510 BREHAND	SCEA DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	C22250484	03/07/25	17/09/25
BREHAND	ZP26	0,3320 ha	ORVEILLON/NATHALIE RENEE DENISE 22510 BREHAND - LE MOINE/DENIS JACQUES 22510 BREHAND	EARL LA VIGNE 22510 BREHAND	SCEA DE LA CROIX DES LANDES 22510 BREHAND	C22250484	03/07/25	17/09/25
DUAULT	B182A - B182Z - B183A - B183Z	2,1360 ha	LE FLOHIC/CATHERINE NICOLE MARIE FRANCOISE 22160 DUAULT - KERGROAS/MICHEL MARIE 22160 DUAULT	SCEA DE LA PLUME BLANCHE 22160 CALLAC	EARL L'OREE DU BOIS 22160 DUAULT	C22250572	16/07/25	17/09/25
DUAULT	14500 places de Poulettes futures reproductrices	0,0000 ha		SCEA DE LA PLUME BLANCHE 22160 CALLAC	EARL L'OREE DU BOIS 22160 DUAULT	C22250572	16/07/25	17/09/25
DUAULT	15500 places de Poulettes futures reproductrices	0,0000 ha		SCEA DE LA PLUME BLANCHE 22160 CALLAC	EARL L'OREE DU BOIS 22160 DUAULT	C22250572	16/07/25	17/09/25
GOMENE	ZD75	0,8380 ha	CHASSEBOEUF/JEAN CLAUDE 22230 GOMENE - CHASSEBOEUF/MONIQUE 22230 GOMENE - PENCOLE/SEBASTIEN GERARD 22230 GOMENE	GAEC DU TILLEUL 22230 GOMENE	EARL PENCOLE 22230 GOMENE	C22250421	09/07/25	17/09/25
LA ROCHE-JAUDY	247ZD12 - 247ZD45A - 247ZD45B - 247ZD45C	9,8039 ha	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LANVEAC 22430 ERQUY	LE GRAND Etienne 22450 LA ROCHE-JAUDY	EARL DE KELEBERS 22450 LA ROCHE-JAUDY	C22250591	11/07/25	17/09/25
LANGOAT	350 places de Porcs engraisseurs	0,0000 ha		CALLAC LE GUERN Valentin 22450 LANGOAT	CALLAC Emilie 22450 LANGOAT	C22250588	16/07/25	17/09/25
LANGOAT	ZL25 - ZL31J - ZL31K - ZL38J - ZL81 - ZM63J - ZM63K - ZR10J - ZR10K - ZR14 - ZR55J - ZR55K - ZR55L - ZR88 - ZR104A - ZR104Z - ZS33A - ZS33Z - ZS36 - ZS115 - ZS116 - ZS130	25,1033 ha	CALLAC/EMILIE JEAN MARIE 22450 LANGOAT	CALLAC LE GUERN Valentin 22450 LANGOAT	CALLAC Emilie 22450 LANGOAT	C22250588	16/07/25	17/09/25
LANGOAT	ZR11A - ZR11B - ZR11Z - ZS35	2,1670 ha	DURAND/RENEE MONIQUE MARIE JOSEPHE 22450 LANGOAT - LE TIEC/JEAN-BAPTISTE 22450 LANGOAT	CALLAC LE GUERN Valentin 22450 LANGOAT	CALLAC Emilie 22450 LANGOAT	C22250588	16/07/25	17/09/25
LANGOAT	ZR48J - ZR48K - ZR54J - ZR54K	3,2020 ha	PERROT/PIERRE YVES 31380 ROQUESRIERE - PERROT/VALERIE ANNE HENRIETTE 77370 SAINT FARGEAU PONTHERRY - LAGAIN/JEANNE YVONNE 77370 BOISSISE-LE-ROI	CALLAC LE GUERN Valentin 22450 LANGOAT	CALLAC Emilie 22450 LANGOAT	C22250588	16/07/25	17/09/25
LANGUENAN	B64B - B650	1,7770 ha	ROLLAND/EMMANUEL JULES FRANCOIS 22130 LANGUENAN	LES JARDINS SOLIDAIRES DU PAYS D 22130 LANGUENAN		C22250513	03/07/25	17/09/25

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 17/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LE MENÉ 191YP3	191YP4 - 191YP6J - 191YP6K - 191YP6L - 191YP50	0,5080 ha	ROCABOY/SOLANGE MARIE-THERESE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST - ORJAC/PAUL LUCIEN YVES MARIE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25
LE MENÉ 191YP4	191YP6J - 191YP6K - 191YP6L - 191YP50	5,5970 ha	ROCABOY/SOLANGE MARIE-THERESE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25
LE MOUSTOIR B442	B596 - ZM2	6,8754 ha	BERTHEAU/FLORENCE KAREN SHERLEY 22340 LE MOUSTOIR	BERTHEAU Florence 22340 LE MOUSTOIR		C22250368	09/07/25	17/09/25
PLEMY YB37		1,9715 ha	PELLAN/JEAN-MICHEL EMILE MARIE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25
PLEMY YE28		1,1257 ha	LE CLEZIO/JOELLE 22330 LE MENE	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250545	08/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE J279	D36 - D746 - D772 - H16 - H31 - H32 - J44 - J268 - J270 - J279 - J649 - K128 - K189 - K465	3,5937 ha	PEPIN/CHRISTOPHE FRANCOIS LAURENT CELESTIN 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE D37	H52 - J931 - M326	1,2734 ha	GUYMARCH/MAUD 27000 EVREUX	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE H13	J318 - J319 - J1177	0,9479 ha	LOISEL/DIDIER BERTRAND LOUIS JOSEPH 50440 LA HAGUE - LOISEL/LOUIS 56530 QUEVEN - LOISEL/ALAIN YVES ROGER JOSEPH 22100 DINAN	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE H17		0,0850 ha	CHEVESTRIER/JEAN-YVES EDOUARD RENE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - CHEVESTRIER/MARIE CLAIRE FRANCOISE YVETTE 35530 SERVON-SUR-VILAINE - CHEVESTRIER/THERESE DENISE RENEE 35720 MESNIL ROC'H	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE H203	J276 - J278 - J314 - J637 - J642 - M92 - M99	3,0060 ha	PEPIN/JEAN/JACQUES LAURENT CHRISTOPHE 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - PEPIN/JEAN-FRANCOIS 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/MARIE-CHRISTINE THERESE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/MARIE JACQUELINE FRANCOISE JEANNE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/CHRISTOPHE FRANCOIS LAURENT CELESTIN 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE J269		0,5580 ha	PEPIN/JACQUES 50260 BRICQUEBEC EN CONTENTIN - BOIXIERE/MARIE-JACQUELINE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - DEMESY/MARIE-CHRISTINE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/CHRISTOPHE FRANCOIS LAURENT CELESTIN 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 17/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	J345	0,1655 ha	LOISEL/DIDIER BERTRAND LOUIS JOSEPH 50440 LA HAGUE - LOISEL/ALAIN YVES ROGER JOSEPH 22100 DINAN - LOISEL/LOUIS 56530 QUEVEN	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	J379 - J648 - M114	0,6025 ha	PEPIN/JEAN-JACQUES LAURENT CHRISTOPHE 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN - PEPIN/JEAN-FRANCOIS 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/MARIE-CHRISTINE THERESE 2 2690 PLEUDIHEN SUR RANCE - HUE/MARIE FELICISSIME JEANNE MELANIE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/MARIE/JACQUELINE FRANCOISE JEANNE 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE - PEPIN/CHRISTOPHE FRANCOIS LAURENT CELESTIN 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	K513 - AC111	0,8130 ha	BOUXIERE/LAURENT ANDRE JEAN 78600 MAISONS-LAFFITTE - BOUXIERE/DENIS CLAUDE 35740 PACE	LEDUC Vincent 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	PEPIN Christophe 22690 PLEUDIHEN SUR RANCE	C22250585	10/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZA14A - 100ZA14Z - 100ZA47AJ - 100ZA47AK - 100ZA47Z	17,9833 ha	LE RAT/BERNARD YVES MARIE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	EARL LE GABOREL 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250547	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZA15 - 100ZA18A - 100ZA18B - 100ZA18Z - 100ZA19	12,0460 ha	LE CLEZIO/JOELLE 22330 LE MENE	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250545	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZA2 - 100ZA12	4,3020 ha	LE CLEZIO/JOELLE 22330 LE MENE - MOY/DOMINIQUE YVES ALAIN 22330 LE MENE	GAEC DES 3 ORMES 22150 PLEMY		C22250596	10/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZA12	2,4000 ha	LE CLEZIO/JOELLE 22330 LE MENE - MOY/DOMINIQUE YVES ALAIN 22330 LE MENE	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250545	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZH1 - 100ZH18 - 100ZH55J - 100ZH55K - 100ZH78 - 100ZH79	9,9411 ha	LE CLEZIO/JOELLE 22330 LE MENE - MOY/DOMINIQUE YVES ALAIN 22330 LE MENE	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250545	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZH14A - 100ZH14B - 100ZH14BK - 100ZH80A - 100ZH80B - 100ZH80Z	2,5759 ha	PELLAN/ANDRE FRANCOIS JOSEPH MARIE 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	MOY Dominique 22330 LE MENE	C22250545	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZH41	0,3160 ha	CHRETIEN/ANDRE DENIS 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZP108A - 100ZP108Z - 100ZP111 - 100ZP113 - 100ZP114	1,1800 ha	ROUILLE-BERNAUD/MATHIEU HUGO BERTIE 92500 RUEIL MALMAISON - ROUILLE/GEORGES YVES HENRI MARIE 53000 LAVAL	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25
PLOUGUENAST-LANGAST	100ZP134A - 100ZP134B - 100ZP134Z	3,6994 ha	BARRON/PIERRE FRANCOIS ABNEY 94200 IVRY SUR SEINE - BARRON/MARIE CATHERINE ABNEY FITZGERALD 40000 MONT-DE-MARSAN - BARRON/JACQUES 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	PELLAN Hugo 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	GAEC DU VALLET 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	C22250531	08/07/25	17/09/25

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

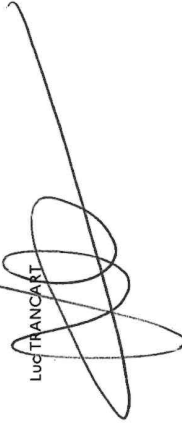
Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 17/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
SAINT-BARNABE C606 - C608 - C618 - C619		5,6820 ha	OLLITRAULT/MURIELLE CHRISTIANE MICHELLE MARIE 56580 ROHAN - SAMSON/JEAN-PAUL SAMSON/MICHEL JOSEPH MARIE THERESE 56580 ROHAN	EARL SAMSON 56580 ROHAN	GAEC SAMSON 56580 ROHAN	C22250586	04/07/25	17/09/25
SAINT-BARNABE C607 - C623 - C833		6,3600 ha	SAMSON/MICHEL JOSEPH MARIE THERESE 56580 ROHAN	EARL SAMSON 56580 ROHAN	GAEC SAMSON 56580 ROHAN	C22250586	04/07/25	17/09/25
SAINT-BARNABE C620		0,3000 ha	OLLITRAULT/MURIELLE CHRISTIANE MICHELLE MARIE 56580 ROHAN - SAMSON/MICHEL JOSEPH MARIE THERESE 56580 ROHAN - SAMSON/JEAN-PAUL MARIE 56580 ROHAN	EARL SAMSON 56580 ROHAN	GAEC SAMSON 56580 ROHAN	C22250586	04/07/25	17/09/25
SAINT-BARNABE C625 - C626		0,9140 ha	DE LA GOURHAN 56580 ROHAN	EARL SAMSON 56580 ROHAN	GAEC SAMSON 56580 ROHAN	C22250586	04/07/25	17/09/25
TREBRIVAN ZN39AJ - ZN39AK - ZN39B - ZN39C - ZN43AJ - ZN43AK - ZN43B		6,9470 ha	COLLOBERT/ANDRE YVES MARIE 22340 TREBRIVAN - JAN/MARIE ELISABETH 22340 TREBRIVAN	GAEC DE KERMARQUER 22110 GLOMEL	COLLOBERT Didier 22340 TREBRIVAN	C22250589	08/07/25	17/09/25
TREBRIVAN ZO89		1,0297 ha	COLLOBERT/ANDRE YVES MARIE 22340 TREBRIVAN - JAN/MARIE ELISABETH 22340 TREBRIVAN	GAEC DE KERMARQUER 22110 GLOMEL	COLLOBERT Didier 22340 TREBRIVAN	C22250589	08/07/25	17/09/25

Rennes, le 05/12/25

Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le chef du pôle foncier,

LUC TRANCAAT



DRAAF

R53-2025-12-05-00001

tab tacites ddtm 22 pub 31072025

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 31/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
ALLINEUC	ZB14J - ZB14K - ZB118J - ZB118K - ZH6J - ZH6K - ZH45A - ZH45BJ - ZH45C	9,7649 ha	MARJOT/ALAIN ALBERT FRANCIS MARIE 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
ALLINEUC	ZB56J - ZB56K - ZB98 - ZH7 - ZH43 - ZH44 - ZH62AJ - ZH62AK - ZH62B - ZH116AJ - ZH116AK - ZH116BJ - ZH116BK - ZH128 - ZH129AJ - ZH129AK - ZH129B - ZH129CJ - ZH129CK - ZH129DJ - ZH129DK	39,0142 ha	PENAULT/MARIE THERESE JOSEPHINE 22460 ALLINEUC - MARJOT/FRANCIS JOSEPH PIERRE MARIE 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
ALLINEUC	ZH126AJ - ZH126AK - ZH126Z - ZH131	2,1373 ha	MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
ALLINEUC	ZH145	2,4513 ha	LE HELLOCO/ISIDORE EUGENE 22460 ALLINEUC - LE HELLOCO/ANGE HENRI ISIDORE MARIE 22000 SAINT-BRIEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
ALLINEUC	ZH147B - ZL15	0,7477 ha	LE HELLOCO/ISIDORE EUGENE MARIE 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
LANFAINS	ZS15AJ - ZS15AK - ZS15BJ - ZS15BK	5,1820 ha	PENAULT/MARIE THERESE JOSEPHINE 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
LANFAINS	ZS236	1,7500 ha	COLLEU/NELLY MARIE PAULE 22460 ALLINEUC - MARJOT/ALAIN ALBERT FRANCIS MARIE 22460 ALLINEUC	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
LANFAINS	ZS263A - ZS263B	1,2168 ha	PENAULT/ERIC ALBERT 22140 BEGARD - PENAULT/STEPHANIE MARIE ODILE 22800 SAINT-BIHY - PENAULT/AURELIE ODILE 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE	PAUTROT Anthony 22460 ALLINEUC	EARL MARJOT COLLEU 22460 ALLINEUC	C22250598	22/07/25	30/09/25
LE VIEUX-MARCHE	E336 - E337 - E339 - E340A - E340Z - E341A - E341Z - E342 - E344	2,8426 ha	BEUBRY/CHRISTIAN 22190 PLERIN	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLOUARET	C1183 - C1184	0,4970 ha	LOZACH/LAURENT 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC - FLOURIOT/MARIE- PAULE ELISABETH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLOUNERIN	ZE19 - ZE21A - ZE21B - ZE21C - ZE21D	5,1190 ha	LOZACH/LAURENT 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC - FLOURIOT/MARIE-PAULE ELISABETH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC	C22250604	18/07/25	30/09/25

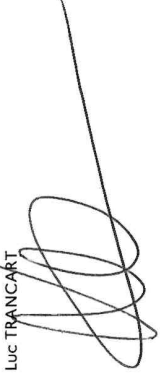
Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 31/07/2025

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PLOUNEVEZ-MOEDÉC	C258 - C261 - C263 - C264 - C265 - C266 - C267 - C268 - C269 - C270 - C271 - C273 - C288 - C289 - C291 - C294 - C319 - C321 - C325 - C326 - C327 - C328 - C329 - C334 - C362 - C366 - C367 - C368 - C369 - C371 - C372 - C374 - C378 - C379 - C380 - C392 - C690 - C691 - C695 - C696 - C773 - C764 - C765 - C766 - C767 - C768 - C769 - C770 - C771 - C1044 - C1045 - C1046 - C1164 - C1165 - C1166 - C1167 - C1168 - C1169 - C1170 - C1171 - C1593 - C1657 - C1663 - C1665 - C1673 - C1675 - C1688 - C1690 - C1694 - C1696 - ZA24 - ZA25A - ZA25B - ZA26 - ZA27 - ZA35 - ZA36A - ZA36B - ZA62 - ZA75 - ZA87 - ZA103A - ZA103B - ZA103C - ZO19	45,2703 ha	LOZACH/LAURENT 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC - FLOURIOT/MARIE-PAULE ELISABETH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLOUNEVEZ-MOEDÉC	C312 - C313 - C314 - C315 - C316 - C317 - C318 - C320 - C373 - C375 - C376 - C381 - C384 - C639 - C640 - C641 - C650 - C651 - C652 - C653 - C654 - C655 - C656A - C656Z - C657 - C658 - C659 - C660 - ZA6	21,5750 ha	FLOURIOT/MARIE-PAULE ELISABETH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLOUNEVEZ-MOEDÉC	C350 - C351 - C352 - C353 - C356 - C357 - C358 - C359 - C360 - C370 - C377 - C393 - C394 - C396 - C1801 - C1808 - C1810 - ZA54 - ZO125	6,2750 ha	FLOURIOT/MARIE-PAULE ELISABETH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC - LOZACH/LAURENT 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLOUNEVEZ-MOEDÉC	C84 - C1584 - C1651A - C1651Z	1,0005 ha	TREDAN/PATRICIA 22740 LEZARDRIEUX - TREDAN/GILLES ALBERT 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC - TREDAN/LOUIS JOSEPH 22810 PLOUNEVEZ-MOEDÉC	LOZACH Marie 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	LOZACH Laurent 22810 PLOUNEVEZ MOEDÉC	C22250604	18/07/25	30/09/25
PLÉUC-L'HERMITAGE	ZV66	0,8880 ha	GAUTIER/ALAIN PLEUC-L'HERMITAGE	TACHON Corentin 22460 ALLINEUC	GAUTIER Alain 22150 PLOEUC SUR LIE	C22250601	20/07/25	30/09/25
PLÉMET	Dindes reproductrices 2300 m²	0,0000 ha		GUYOT Christine 22210 PLEMET	GUYOT Franck 22210 PLEMET	C22250600	21/07/25	30/09/25
PLÉMET	YE152B - YE162A - YE162Z	1,4176 ha	CHARLES/CHRISTINE MICHELLE 22210 PLEMET - GUYOT/FRANCK JEAN-MARC MARIE 22210 PLEMET	GUYOT Christine 22210 PLEMET	GUYOT Franck 22210 PLEMET	C22250600	21/07/25	30/09/25

Rennes, le 05/12/25

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le chef du pôle foncier,

Luc TRANCART



préfecture de région

R53-2025-12-09-00002

2025 12 09 habilit. Chorus agents SGAR vRAA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

portant habilitation des gestionnaires du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Bretagne aux outils du système d'information financière de l'État

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne ;

DÉCIDE

Article 1 : il est donné délégation à l'effet de réaliser dans l'outil **Chorus Formulaires** toute opération prévue pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses aux agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales de la région Bretagne (SGAR Bretagne) nominativement désignés dans le tableau figurant en **annexe 1**, chacun pour les seuls cadres de gestion leur correspondant dans ce même tableau.

Article 2 : il est donné délégation à l'effet de réaliser dans l'outil **S4/HANA** les opérations suivantes :

- mettre en oeuvre les décisions de répartition des crédits et des autorisations d'emploi des budgets opérationnels de programme (BOP) entre leurs unités opérationnelles (UO)
 - accéder aux informations relatives à l'abondement et à la consommation des crédits et autorisations d'emploi des cadres de gestion dont le secrétaire général pour les affaires régionales est responsable ou responsable délégué et de les extraire
 - le cas échéant, créer, gérer et clore les supports budgétaires des opérations d'investissement ("tranches fonctionnelles"), sans préjudice de toute obligation d'obtenir un visa ou une signature des autorités chargées du contrôle budgétaire
 - le cas échéant, prioriser les demandes de paiement
 - le cas échéant, réaliser toute autre opération technique liée au rôle de responsable de BOP et d'UO
- aux agents affectés au SGAR Bretagne nominativement désignés dans le tableau figurant en **annexe 2**, chacun pour les seuls cadres de gestion leur correspondant dans ce même tableau.

Article 3 : les agents désignés dans le tableau figurant en **annexe 3** sont autorisés à consulter l'inventaire des bâtiments de l'État (module **Re-FX** de Chorus) et en extraire toute information utile.

Article 4 : les agents désignés dans le tableau figurant en **annexe 4** sont autorisés à consulter l'Outil Décisionnel Achat (Chorus ODA) et en extraire toute information utile.

Article 5 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 6 : l'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne chargée du pôle modernisation, moyens, mutualisation et la cheffe du pôle d'expertise régional et financier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la directrice régionale des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes

Le secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Bretagne

Signé électroniquement le 09/12/2025
par Jean-Christophe BOURSIN

Jean-Christophe BOURSIN



ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES

HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES			
Agent (NOM Prénom)	Affectation au SGAR Bretagne	Cadres de gestion	
		Code <i>La demande d'une licence pour un BOP vaut pour l'ensemble des UO du BOP en question</i>	Intitulé
LORMEAU-BEL Caroline YSABEL Pascal	Pôle "3M" / plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines	0148-DAFP-DF35	UO Bretagne "Fonction publique / formation"
		0148-DAFP-DS35	UO Bretagne "Fonction publique / action sociale"
		0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu ↓	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0104-DR35	BOP Bretagne " Intégration et accès à la nationalité française "
		0112-DR35	BOP Bretagne " Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire "
		0119-C001-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / soutien à l'investissement "
		0119-C002-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / dotation générale de décentralisation "
		0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES

↑ DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0162-DR35	BOP Bretagne " Interventions territoriales de l'État "
		0216	Programme "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur"
		0348-DP35	BOP Bretagne " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs "
		0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
		0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "
		0354-CPNE-DR35	UO Bretagne "Plan national d'équipement des préfectures"
		0362-CDIE-DR35	UO Bretagne "Écologie / immobilier"
		0362-MCTR-C035	UO Bretagne " Écologie / DGCL / dotation régionale d'investissement "
		0362-MCTR-DR35	UO Bretagne " Écologie / DGCL / rénovation thermique "
		0363-CDMA-DR35	UO Bretagne " Compétitivité / DMATES "
		0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité / DITP "
0723-DR35	BOP Bretagne " Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État "		
DI CARLO Giulio	Pôle 3M / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0216	Programme "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur"
		0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES

WEIL Karine	Pôle 3M / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0349-BRET-RBRE	UO Bretagne " Transformation publique "
		0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
		0354-DR35-DP35	UO Ille-et-Vilaine " Administration territoriale de l'État "
KOUNOWSKI Julien	Pôle "3M" / plate-forme régionale innovation et numérique	0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
		0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DITP"
ÉVANO-PELLERIN Lauriane FOURNIER Romualdine	Pôle "PP" / direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"
IVANOVA Ivélina	Pôle "PP" / service de coordination et d'appui aux politiques publiques	0209-CSOL-CPRF	UO nationale " Solidarité à l'égard des pays en développement / coopération décentralisée "

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA

HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA				
Agent (NOM Prénom)	Affectation	Type licence <i>La demande d'une licence pour un BOP vaut aussi pour l'ensemble des UO du BOP en question</i>	Cadres de gestion	
			Code	Libellé
COLLIOU Kristel JEAUNEAU Audrey PAILLEUX Rachel	Pôle "3M" / plate-forme régionale des achats	Consultation	Tous cadres de gestion	
LORMEAU-BEL Caroline YSABEL Pascal	Pôle "3M" / plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines	Budget	0148-DAFP-DF35	UO Bretagne "Fonction publique / formation"
		Consultation	0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu ↓	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0104-DR35	BOP Bretagne " Intégration et accès à la nationalité française "

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA

↑ DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu ↓	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0112-DR35	BOP Bretagne " Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire "
			0119-C001-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / soutien à l'investissement "
			0119-C002-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / dotation générale de décentralisation "
			0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"
			0162-DR35	BOP Bretagne " Interventions territoriales de l'État "
			0216	Programme "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur"
			0348-DP35	BOP Bretagne " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs "
			0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
			0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "
0354-CPNE-DR35	UO Bretagne "Plan national d'équipement des préfectures"			

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA

↑ DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0362-CDIE-DR35	UO Bretagne "Écologie/immobilier"
			0362-MCTR-C035	UO Bretagne " Écologie/DGCL/dotation régionale d'investissement "
			0362-MCTR-DR35	UO Bretagne " Écologie/DGCL/rénovation thermique "
			0363-CDMA-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DMATES "
			0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DITP "
		0723-DR35	BOP Bretagne " Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État "	
		Consultation	Tous autres cadres de gestion	
DI CARLO Giulio LIDOVE Thomas	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	Tous cadres de gestion	
WEIL Karine	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	0349-BRET-RBRE	UO Bretagne " Transformation publique "
			0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
			0354-DR35-DP35	UO Ille-et-Vilaine " Administration territoriale de l'État "

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA

KOUNOWSKI Julien	Pôle "3M" / plate-forme régionale innovation et numérique	Consultation	Tous cadres de gestion	
ÉVANO-PELLERIN Lauriane FOURNIER Romualdine	Pôle "PP" / Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Budget	0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"

ANNEXE 3 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS RE-FX

HABILITATION DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS RE-FX			
Agents (NOM Prénom)	Affectation	Type licence	Périmètre
DI CARLO Giulio GAUTIER Fabienne LIDOVE Thomas OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	Tous bâtiments et terrains de l'État en Bretagne

ANNEXE 4 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS ODA

HABILITATION DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS ODA		
Agents (NOM Prénom)	Affectation	Périmètre
COLLIOU Kristel JEAUNEAU Audrey PAILLEUX Rachel	Pôle "3M" / plate-forme régionale des achats	Tous périmètres
DI CARLO Giulio LIDOVE Thomas OLLIVIER Loïc	Pôle "3M" / plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Tous périmètres

préfecture de région

R53-2025-12-09-00001

2025 12 09 subdél.SGAR vRAA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION
portant sub-délégation de signature**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

- Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 2 février 2023 nommant Madame Catherine DISERBEAU adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne en charge du pôle modernisation et moyens à compter du 6 février 2023 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations du 20 février 2024 renouvelant Madame Ahez LE MEUR dans ses fonctions de directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Bretagne ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 janvier 2025 nommant Madame Fabienne GAUTIER directrice de la plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Bretagne à compter du 1^{er} février 2025 ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 4 mars 2025 nommant Madame Cécile MARTIN-BOUTELIER directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de la région Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne ;
- Vu** la décision du directeur du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine du 22 novembre 2021 affectant Madame Anne-Valérie MAYAUD à l'emploi d'adjoint au directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu** la décision du préfet d'Ille-et-Vilaine du 18 février 2025 affectant Monsieur Matthieu SIHRENER à l'emploi d'adjoint à la directrice de la plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens et chef du service régional des finances à compter du 1^{er} février 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Madame Catherine DISERBEAU, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne et chargée du pôle "modernisation, moyens, mutualisation" (3M), à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-Christophe BOURSIN a lui-même reçu délégation de signature.

Article 2 : sans préjudice de l'article 5 de l'arrêté du 8 décembre 2025 susvisé, il est donné délégation de signature à Madame Fabienne GAUTIER, directrice de la plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens (PRFIM) et à Monsieur Matthieu SIHRENER, adjoint à la directrice de la PRFIM et chef du service régional des finances, à l'effet de signer tous les actes visés aux articles 2 et 3 de ce même arrêté.

Article 3 : sans préjudice de l'article 5 de l'arrêté du 8 décembre 2025 susvisé, il est donné délégation de signature à Madame Ahez LE MEUR, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Bretagne, pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants, le cas échéant sous le contrôle des responsables d'unités opérationnelles (RUO) concernés :

- 137 " Égalité entre les femmes et les hommes "
- 354 " Administration territoriale de l'État "

La délégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 : sans préjudice de l'article 5 de l'arrêté du 8 décembre 2025 susvisé, il est donné délégation de signature à Madame Cécile MARTIN-BOUTELIER, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de la région Bretagne, pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants, le cas échéant sous le contrôle des responsables d'unités opérationnelles (RUO) concernés :

- 148 « Fonction publique »

- 354 « Administration territoriale de l'État ».

La délégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile MARTIN-BOUTELIER, il est donné délégation de signature à Madame Anne-Valérie MAYAUD, adjointe à la directrice de la PFRH, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame MARTIN-BOUTELIER a elle-même reçu délégation de signature.

Article 6 : des comptes rendus réguliers d'utilisation des crédits seront adressés en cours d'année au secrétaire général pour les affaires régionales. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits sera communiqué au secrétaire général pour les affaires régionales.

Article 7 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 8 : l'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne chargée du pôle 3M est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la directrice régionale des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes

Le secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Bretagne

Signé électroniquement le 09/12/2025
par Jean-Christophe BOURSIN

Jean-Christophe BOURSIN

